

Professionnels de santé



Le regroupement de professionnels de santé en France peut prendre diverses formes. Il peut concerner au moins deux médecins d'une même discipline, ou de disciplines différentes ; ou encore des médecins regroupés avec d'autres professionnels de santé (comme les sages-femmes, dentistes...), voire paramédicaux (infirmières, masseurs-kinésithérapeutes...) ou encore issus d'autres professions (pédicures-podologues, secrétariat médical...). Ils prennent la forme de maisons, pôles ou centres de santé, peuvent compter ou non des salariés, et sont généralement créés sous l'impulsion des professionnels. Ils bénéficient généralement d'aides à l'investissement, de la part de l'État, l'Assurance maladie ou les collectivités territoriales, pour se lancer. Et pour financer leur fonctionnement, des expérimentations de nouveaux modes de rémunération (au forfait et non plus à l'acte, les ENMR) ont été introduites par la loi de Financement de la Sécurité sociale de 2008.

L'Institut de recherche et documentation en économie de la santé vient de publier un rapport sur ces différentes formes de regroupement pluriprofessionnel en soins de premiers recours. Il a pour cela interrogé 147 sites participant aux ENMR sur la période 2008-2012. Ce document de travail permet de décrire les différentes structures, leur organisation et leur fonctionnement, pour construire une typologie. Cette typologie doit ensuite permettre de déterminer la performance de ces professionnels de santé, que ce soit en matière d'activité, de productivité, d'efficacité ou d'efficience de

leurs pratiques.

Pour prendre connaissance de l'enquête : www.irdes.fr

© 2014 Les Echos Publishing